

DÉBAT PUBLIC

Parc éolien en mer
au large de Courseulles-sur-Mer

CAHIER D'ACTEUR

N° 15 - JUILLET 2013

Ces contributions sont éditées
par la Commission Particulière du
débat public (CPDP) qui décide de les
publier sous forme de cahiers d'acteurs.
Le contenu des textes n'engage
que leurs auteurs.



Ouest Normandie Energies Marines

Ouest Normandie Energies Marines [ONEM] est née en 2012 de la volonté de trois Présidents de collectivités territoriales : Laurent BEAUVAIS, Région Basse-Normandie, Jean-François LE GRAND, Conseil général de la Manche et André ROUXEL, Communauté Urbaine de Cherbourg.

ONEM a pour vocation de favoriser et d'organiser le développement de la filière des Energies Marines Renouvelables en Basse-Normandie.

CONTACT :

François PIQUET, Directeur Général

**3 rue René Cassin
14280 Saint-Contest**

**emr@spl-onem.fr
Tél : 02 61 45 17 30**

LA BASSE-NORMANDIE : UN TERRITOIRE FORT D'ATOUTS MAJEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES EMR

La Basse-Normandie dispose d'un fort potentiel de développement des énergies marines renouvelables grâce à de nombreux atouts : 470 km de côtes, des vents réguliers et relativement soutenus, les courants puissants du raz de Barfleur et du raz-Blanchard (le 1er potentiel hydrolien national et le 2^{ème} européen), une capacité établie de connexion au réseau de transport d'électricité, 2 grands ports : le Port de Cherbourg disposant d'un grand nombre d'atouts logistiques et industriels et le Port de Caen-Quistreham idéalement situé au débouché de l'Axe Seine. Les espaces industriels dédiés, répartis sur ces ports, se trouvent à proximité des grandes fermes éoliennes offshores françaises et britanniques déjà en activité, en cours de réalisation ou en projet.

Forte de l'expertise marine de ses collectivités, de ses entreprises, de ses laboratoires et centres de recherche et de formation, la Basse-Normandie répond au défi énergétique de demain. Elle détient une expérience confirmée dans la mise en œuvre de très grands chantiers et investit de longue date dans la formation, la recherche et développement. De plus, le tissu industriel bas-normand est tourné vers l'innovation marine et le développement durable dans les domaines suivants : études préalables, construction, logistique, exploitation et maintenance.

Elle dispose également d'un potentiel humain apte à valoriser ces énergies marines renouvelables : 2 pôles de compétitivité en lien avec l'énergie et une filière industrielle du nautisme, 11 centres d'enseignement et de recherche de niveau international, 150 PME –PMI.

Dans le cadre du débat public organisé par :

La transition énergétique s'appuie largement sur les EMR

La filière des énergies marines renouvelables devrait fournir 4% de la production électrique européenne d'ici 2020. Le potentiel éolien offshore et des EMR en général permettrait à la Basse-Normandie d'être exportatrice nette d'électricité renouvelable à partir de 2030.

L'éolien offshore : une opportunité pour la Basse-Normandie

Le projet de parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer est une opportunité économique pour le territoire avec des retombées en termes d'emplois et de formation ainsi qu'un axe de développement du tissu industriel régional et local.

Le projet d'une puissance de 450 mégawatts est constitué de 75 éoliennes Haliade de nouvelle génération (Alstom), partenaire du consortium. Ces éoliennes seront fabriquées en France dans des usines construites à Cherbourg (pales et mâts) et à Saint-Nazaire (génératrices et nacelles). L'assemblage des composants s'effectuera à Cherbourg avant l'acheminement par mer sur le lieu d'implantation du projet.

Ainsi, ces projets de parcs éoliens offrent à la Basse-Normandie l'opportunité de créer 500 emplois directs pour la production au sein des usines de Cherbourg, mais aussi environ une centaine d'emplois sur 20 ans minimum pour la maintenance du site et ce sans compter les emplois indirects.

L'engagement des collectivités territoriales pour l'économie verte

Début 2013, Ports Normands Associés (PNA) qui regroupe la Région Basse-Normandie, le Conseil général de la Manche et le Conseil général du Calvados, a entamé la première phase des travaux d'aménagement du Port de Cherbourg, situé à proximité des futures fermes éoliennes et hydroliennes françaises et britanniques. Il s'agit de construire un quai public renforcé en contiguïté des 38 hectares d'emprises foncières portuaires puis de créer 39 ha de terre-plein supplémentaires pour l'activité hydrolienne. Au total, ces aménagements prévus sur quatre ans et impulsés par les collectivités locales, représentent 100 millions d'euros d'investissements publics.

La Région Basse-Normandie, le Conseil général de la Manche et la Communauté Urbaine de Cherbourg veillent à ce que, au-delà de la création des usines à Cherbourg, l'activité économique induite par le développement des EMR permette aux PME et PMI locales de se développer au sein d'une filière industrielle durable. A cet effet, ces trois collectivités, par le biais de Ouest Normandie Energies Marines (ONEM), s'assurent que les PME et PMI, les laboratoires et les centres de formation bénéficient d'un soutien fort pour être présents sur des marchés à l'exportation ou être associés à des programmes de recherche sur lesquels ils pourront faire valoir leurs compétences.

Les projets éoliens constituent la première phase du déploiement industriel du territoire bas-normand vers une économie verte dont le complément logique sera le développement de la filière hydrolienne. En effet, de grands groupes industriels ont exprimé des marques d'intérêt pour le port de Cherbourg afin d'y construire et d'y tester des hydroliennes.

Pour structurer la filière industrielle et décliner ses composants, la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche et la Communauté Urbaine de Cherbourg ont chargé Ouest Normandie Energies Marines de promouvoir le territoire auprès des acteurs intervenant dans le champ des EMR.



La structuration d'une filière bas-normande

Pour le développement d'une filière EMR, il convient non seulement d'examiner les besoins et attentes des industriels mais aussi d'organiser et de mobiliser les acteurs de la recherche et de la formation pour se préparer aux enjeux de demain.

A cet effet, ONEM a mis en place trois comités techniques (Industrie et sous-traitance ; recherche et innovation ; formation et ressources humaines).

Afin de participer au développement du tissu industriel et de sous-traitance, il faut capitaliser sur le potentiel EMR et accompagner les entreprises locales pour assurer les retombées économiques. ONEM joue un rôle de facilitateur entre les sous-traitants régionaux et les grands donneurs d'ordres et les consortiums.

Sur le volet recherche et innovation, il s'agit de créer une dynamique entre, d'une part, les représentants de la gouvernance des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Centres Techniques et de Transferts de Technologie et le consortium et les entreprises innovantes en région d'autre part. Il convient principalement de faire émerger des collaborations et des projets collaboratifs de recherche, de développement et d'innovation [RDI] entre les acteurs incontournables des EMR et les structures régionales à court, moyen et long terme, et de rendre visible au niveau national et européen les compétences du territoire bas-normand.

En matière de formation, il s'agit de souligner les ressources importantes en termes d'offres de formation fondées sur un large panel de formations initiales, allant de Bac à Bac + 5, transposables aux Energies Marines Renouvelables. L'offre de formation existante s'adapte aux besoins spécifiques du consortium et de ses sous-traitants et s'appuie sur une offre diversifiée en matière d'apprentissage.



Communauté Urbaine de Cherbourg : un nouvel élan

L'émergence des énergies marines renouvelables, éolien off-shore et hydrolien marin, offre à l'agglomération cherbourgeoise et à la presqu'île du Cotentin, une formidable opportunité pour devenir le laboratoire français de la transition énergétique. Sans négliger la place de l'industrie nucléaire sur le territoire, la presqu'île se mobilise autour de l'implantation des grands groupes européens qui investissent la filière des EMR.

Ici transition énergétique rime avec transition industrielle. Les entreprises locales ont saisi la formidable chance que constitue le marché de l'éolien off-shore et de l'hydrolien. Leurs savoir-faire acquis dans les secteurs historiques de la navale et du nucléaire leur confèrent de nombreux atouts qu'elles valorisent auprès des nouveaux donneurs d'ordres qui recherchent cette expérience et cet ancrage local.

Il en va de même pour l'enseignement et la recherche. L'université adapte ses cursus pour former ses étudiants aux métiers des énergies de demain. Et les laboratoires s'impliquent dans la recherche et la mise au point des technologies innovantes que demandent les EMR.

La Communauté Urbaine de Cherbourg et l'ensemble des villes de l'agglomération sont quant à elles mobilisées pour l'accueil des entreprises et de leurs collaborateurs. Les EMR sont une révolution énergétique mais aussi une source importante de valeur ajoutée et d'emplois non délocalisables pour le territoire. C'est tout le sens de la transition qui commence ici, dans la presqu'île du Cotentin



La Région Basse-Normandie

La Région porte le dossier de candidature des sites du débarquement en vue d'un classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette procédure suppose au préalable l'inscription de cette candidature sur une liste indicative française et n'aboutira au mieux que dans 3 à 4 années.

Il s'agit en fait d'une question plus générale qui porte sur la coexistence des activités humaines économiques et des lieux de mémoire.

La sensibilité particulière du littoral de proximité, hauts lieux de la bataille de Normandie et symbole aujourd'hui de la liberté des hommes, nécessite donc que le projet de parc éolien prenne en compte cette dimension essentielle.

La Région veillera à cette cohérence indispensable en conduisant une analyse paysagère spécifique permettant de mesurer l'impact du projet du parc éolien sur les sites mémoriels.



Conseil général de la Manche

Le conseil général de la Manche a été parmi les premiers à accompagner, à porter ce projet des EMR sur le Cotentin. Un projet fort qui nous a donné la possibilité d'avancer ensemble, collectivités - avec nos compétences et nos moyens respectifs - et toutes dans la même direction, au service de l'emploi, au service de l'économie, au service de ceux qui vont bénéficier de cette formidable aventure technologique que celle des EMR. Mais les synergies à inventer autour des énergies marines renouvelables, ce ne sont pas seulement des technologies de pointe, ce sont aussi des aventures humaines.

L'humain, l'homme, au cœur du projet d'une collectivité comme la nôtre dont les missions principales ont une vocation sociale. Ce social nous le souhaitons au sens large : Insertion, autonomie des personnes, culture, famille, jeunesse. Toutes nos compétences au service de ce projet ambitieux des EMR afin d'accueillir et d'accompagner au mieux ceux qui en seront les chevilles ouvrières.

Il s'agit également de saluer les relations privilégiées que nous entretenons avec nos voisins des îles anglo-normandes. Une relation au cœur du potentiel hydrolien du Raz Blanchard. Il s'agit là d'une opportunité encore plus forte de resserrer les liens entre nos deux territoires, entre nos deux pays.

Conclusion

Fort de ce potentiel, le territoire bas-normand s'engage entièrement dans le développement de la filière EMR et mobilise pour cela ses compétences structurelles, technologiques, portuaires, humaines et financières. La participation des industriels et des énergéticiens ainsi que la mobilisation de nombreux acteurs économiques bas-normands est une marque de leur intérêt pour le développement de cette filière en Basse-Normandie.

La Basse-Normandie est prête à accueillir la filière EMR et soutient le projet éolien de Courseulles-sur-Mer qui permettra de donner l'élan nécessaire à la construction d'une réelle filière industrielle qui appuiera la transition énergétique. Au-delà, porter le projet éolien et la candidature du classement des plages du débarquement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO c'est une manière de montrer que la modernité et l'avenir sont compatibles avec le passé et la mémoire.

Commission particulière du débat public
Projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer
60 rue de Saint-Malo
14 400 Bayeux
contact@debatpublic-courseulles.org

www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
Courseulles-sur-Mer

